



MAIRIE DE

St Vincent de Barbeyrargues

34730

ARRÊTE DU MAIRE

N° 2020/14

**Portant fermeture des locaux
et des sites communaux à
compter du 25 mars 2020**

**Madame le Maire de la Commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES,
Département de l'HERAULT,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2112-2,
CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la propagation du COVID-19,**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 25 mars 2020, les locaux et sites communaux suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Salle Eugénie Dubois,
- Salle Polyvalente,
- L'esplanade et son aire de jeux,
- Le boulodrome,
- Le terrain de tennis,
- Le terrain multisports - city park,
- Le jardin du Poulaillou,
- Le Petit Bois.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jacou-Clapiers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
Le 25 mars 2020
Madame le Maire,
Véronique TEMPIER

Madame le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, et que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

